

56 % des Français s'inquiètent de la protection de leurs données | Le Net Expert Informatique



Alors que les pertes, vols, violations et surveillance des données privées continuent à être régulièrement dévoilés, les citoyens et consommateurs se montrent de plus en plus inquiets quant à leur protection. Le tout nouveau rapport de Symantec « State of Privacy », mené auprès de sept mille personnes, représentatives de la population de 7 pays européens dont la France, montre que 57 % des Européens s'inquiètent du fait que leurs données ne sont pas sécurisées et que 59 % ont fait l'expérience d'un problème lié à la protection de leurs données dans le passé.

Le rapport montre également la circonspection grandissante des consommateurs sur le sujet, leurs attentes en termes de protection et d'information, ainsi que, pour les entreprises comme pour les Etats, la valeur grandissante des données. Au vu des résultats, Symantec pense que la réticence des individus à partager leurs données va croître et va modifier leurs comportements en ligne.

Si seuls 20 % des Européens font confiance aux enseignes de distribution pour protéger leurs données, leurs actions et réactions ne reflètent pas nécessairement cette inquiétude. Le shopping en ligne continue sa croissance ; seulement un consommateur sur quatre, voire un sur cinq en France, prend le temps de lire complètement les conditions d'utilisation d'un produit ou service, avant de partager ses données personnelles, et trois sur dix échangeraient leur adresse email pour des bénéfices ou avantages.

Symantec pense que ce n'est qu'une question de temps avant que les problèmes de sécurité ne causent un ralentissement de certaines activités en ligne. Des premiers éléments, montrés par l'étude de Symantec, sont révélateurs : 57 % évitent de poster des informations personnelles en ligne afin de protéger leur vie privée et une personne interrogée sur trois communique de fausses données pour que ses informations personnelles réelles restent privées.

A la lumière de ces résultats, Symantec suggère que nous sommes arrivés à un point critique et que les entreprises doivent utiliser la sécurité des données à leur avantage, en s'assurant que les politiques et procédures de gestion et de protection des données sont réellement solides, et que cette protection des données soit communiquée aux consommateurs comme un engagement vis-à-vis d'eux. La sécurité des données a évolué pour devenir une véritable priorité pour les consommateurs ; dès qu'elles le réaliseront pleinement, les entreprises pourront en tirer un avantage concurrentiel.

L'étude de Symantec suggère également que les consommateurs commencent à comprendre la valeur de leurs données, avec 24 % d'entre eux l'estimant à plus de 10 000 €. 88 % des consommateurs en ligne pensent que la sécurité de leurs données est un élément décisif dans l'acte d'achat, la plaçant devant la qualité du produit ou service, ou encore devant le service client.

Zoltan Precsenyi, Responsable des affaires gouvernementales de Symantec commente : « Les entreprises doivent être plus transparentes avec leurs clients sur la sécurisation de leurs données. La protection de celles-ci doit être intégrée dans la proposition de valeur des entreprises, et considérée en interne non comme un coût mais plutôt comme une exigence qui permet de gagner de nouveaux clients et de nouvelles parts de marché ».

« L'industrie informatique a l'opportunité d'aider les consommateurs à faire des choix raisonnés sur la protection des données » explique Laurent Heslault, Directeur des stratégies de sécurité de Symantec. « Le rapport « State of Privacy » montre que de nombreux consommateurs savent que leurs données ont une valeur. Les entreprises devraient donc envisager de prouver la sécurité des données qu'elles détiennent pour en faire un argument concurrentiel, qui leur permettra de développer leur activité. »

Udo Helmbrecht, Directeur exécutif de l'ENISA explique quant à lui que « Les conditions d'utilisation des services en ligne sont souvent cachées, longues, difficiles à comprendre, voire même trompeuses. Nous recommandons aux sociétés et administrations de passer en revue leurs politiques de données privées et de créer des méthodes simples et plus efficaces de communication vers les consommateurs. Nous pensons que ces conditions d'utilisation doivent être plus concises, plus faciles à comprendre et que les entreprises doivent aider leurs clients à prendre le contrôle de leurs données ».

Maître Garance Mathias, Avocat à la Cour, intervenant essentiellement en droit des technologies avancées confirme : « Le rapport State of Privacy est particulièrement intéressant car il reflète le besoin d'information des consommateurs et de cadre juridique adapté à l'utilisation des données à caractère personnel en tant que moteur de l'activité économique. On voit en outre ici qu'il s'agit bien d'un enjeu européen. »

L'intégralité du rapport est disponible en téléchargement ici, et un résumé des résultats clés se trouve ci-dessous. Des commentaires supplémentaires de l'ENISA, de PwC et d'IDC sont intégrés au rapport.

Résultats clés européens et français du rapport State of Privacy de Symantec

- 56 % des Français s'inquiètent de la protection de leurs données, une inquiétude plus forte chez les 35-44 ans (61 %). Pourtant, moins d'1 Français sur 5 déclare lire complètement les conditions d'utilisation des services en ligne.

- 66 % des consommateurs européens veulent une meilleure protection de leurs données personnelles, mais ne savent pas comment faire ni vers qui se tourner. En France, ce ne sont pas moins de 72 % des individus qui partagent ces aspirations et doutes.

- 7 Européens sur 10 pensent que les institutions médicales sont les plus dignes de confiance pour la protection de leurs données. Les entreprises technologiques (moteurs de recherche ou OS informatique) (22 %), la distribution (19 %) et les réseaux sociaux inspirent le moins confiance. Les chiffres France sont identiques, avec seulement 8 % des Français qui font confiance aux réseaux sociaux pour la protection de leurs données.

- Les consommateurs sont divisés quant à savoir à qui revient la responsabilité de pourvoir à la protection des données : pour 36 % d'entre eux, c'est à l'Etat, pour 30 % aux entreprises et pour 33 % aux individus eux-mêmes de protéger au mieux leurs informations*. Pour les Français, c'est avant tout à l'Etat (37 %) et aux entreprises (36 %) et nettement moins aux individus (27 %) de prendre en charge ces mesures de protection.

- Pour 88 % des Français comme des Européens, la protection et la sécurité des données sont très importantes lors de l'achat d'un produit ou d'un service, devant la qualité et le service client.

- Près d'un jeune sur deux (48 % des 18-24 ans) a déjà donné de fausses informations pour garder le caractère privé de ses données personnelles réelles lors d'un enregistrement quelconque.

- La majorité des personnes interrogées en France comme en Europe pensent qu'il n'est pas juste que des entreprises tirent profit de l'échange de données communiquées. Mais 3 utilisateurs sur 10 sont prêts à donner leur adresse email en échange de bénéfices ou d'avantages.

*les différences de pourcentage sont dues à l'arrondissement dans le calcul. Les données exactes sont disponibles sur demande.

A propos du rapport sur les données privées (State of Privacy) de Symantec Le rapport de Symantec sur les données privées « State of Privacy » intègre les détails d'une étude menée sur la perception et les attitudes du grand public sur la protection de ses données personnelles. Réalisée auprès de 7 000 personnes représentatives de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni, des Pays Bas, l'étude explore les comportements des consommateurs quant à la protection des données privées et lève le voile sur leur perception de la valeur de celles-ci. Le rapport identifie également des leviers spécifiques de confiance pour les entreprises et les Etats pour protéger les données personnelles. Un problème lié aux données privées se définit comme la violation des principes officiels du Data Protection Act, qui gouverne comment les informations personnelles sont utilisées par les entreprises publiques ou privées, les administrations et les Etats.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.globalsecuritymag.fr/Nouveau-rapport-Symantec-sur-les-20150316,51582.html>